Image not found or type unknown

Exigibilité remboursment pret 1%

Par **sissiG**, le **15/06/2016** à **11:41**

bonjour,j'ai obtenu un pret 1% pour l'acaht d'une maison en 1984, depuis nous ne sommes plus dans cette maison qui a été vendue à perte dans les 5 années qui ont suivies l'achat
Nous ne savions ps que la totalité du pret est exigible dans le cas de vent du bien
Depuis nous remboursons par l'intermédiaire d'une société de recouvrement par petites mensualités est il possible d'annuler la dette du fai de son ancienneté + de 30 ans!!!!
dans l'attente de votre réponse
cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés